



Comité Régional  
d'Équitation de Lorraine  
www.crelorraine.fr  
contact@crelorraine.fr

## COMMISSION CCE

### - Service de secours

#### Démarches à effectuer avant la manifestation :

- Évaluer les besoins de la manifestation en matière de sécurité au moment de la validation de la DUC et les ajuster à la clôture des engagements si nécessaire
- Définir l'obligation ou non d'un Dispositif d'un Poste de Secours (DPS).
- Prévenir les organismes de secours publics une semaine avant la manifestation, tels que Pompiers, SMUR, Centre Départemental de Secours et leur communiquer les éléments essentiels du concours : dates, type de concours, accès...
- Prévoir les autorisations exigées dans les délais si la manifestation a des incidences sur la voie publique
- Vérifier le matériel de secours et faire l'inventaire du matériel de soin à mettre à la disposition des secouristes ou du médecin en charge du service médical pour la mise en condition du blessé, si l'organisateur gère lui-même le poste de secours.

Le matériel nécessaire est celui qui fait normalement partie de l'équipement d'une ambulance agréée :

- colliers cervicaux
- attelles de membres
- matelas coquille
- brancards
- pharmacie de petits soins : désinfectant, pansements, gants latex, bandages, compresses...

Prévoir et préparer le Poste de Secours constitué d'un espace dédié disponible pour l'examen et l'isolement des blessés, une ambulance sur place peut remplir ce rôle.

Vérifier les moyens de communication téléphonique qui doivent permettre de joindre les secours en permanence et en tout lieu de la compétition.

Aménager l'accessibilité de tous les espaces sportifs par un véhicule d'intervention afin de permettre l'accès des secours et à l'évacuation des blessés.

Afficher à côté de la liste des partants les informations sur l'assistance médicale :

- Le responsable des secours nommé désigné et mandaté par le Président du concours.
- Les coordonnées téléphoniques des organismes de secours.
- L'assistance médicale mise en œuvre pendant le concours.

Le médecin présent sur place ou le régulateur médical joignable au 15, au 18 ou au 112 est le seul responsable pour diriger les soins et orienter les secours en tenant compte que la mise en condition du blessé prime par rapport à son évacuation.

LORRAINE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Comité Régional d'Équitation de Lorraine  
Maison Régionale des Sports - 13, rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE  
Tél : 03.83.18.87.52 - Fax : 03.83.18.87.53 - Siret : 437 618 549 000 12 - Ape : 9329 Z  
Association régie par la Loi de 1901 enregistrée à la Préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° 14205



Comité Régional  
d'Équitation de Lorraine  
www.crelorraine.fr  
contact@crelorraine.fr

### Le Poste d'Assistance Cavalier : PAC

Le Poste d'Assistance Cavalier, PAC, est organisé et mis en place par l'organisateur. Il est tenu sous la responsabilité d'un secouriste détenteur du diplôme de Premier Secours d'Équipier secouriste, PSE 2, et d'un assistant titulaire d'un Brevet National de Secourisme, BNS, ou Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, ou du diplôme de Prévention et Secours Civique, niveau 1, PSC1.

L'organisateur est seul juge des moyens de secours à mettre en œuvre.

Le PAC peut être remplacé par une ambulance équipée présente en permanence et/ou par un poste de secours géré par une association agréée « sécurité civile » type Croix Rouge ou Fédération nationale de Protection Civile.

### Dispositifs de secours par discipline et par division

Les recommandations FFE se déclinent en deux niveaux : souhaitable ou obligatoire.

Il appartient à l'organisateur de prendre sa décision en fonction des délais d'intervention des secours publics

Il prévoira, selon la distance, dans l'ordre et si besoin, d'abord le matériel, ensuite le personnel, puis le Médecin

### CCE

Dressage du CCE	Souhaitable PAC	
CSO du CCE	Club et poney	Souhaitable : Poste d'Assistance Cavalier ou médecin + secouristes
	Amateur & Pro	Souhaitable : Poste d'Assistance Cavalier ou médecin + secouristes
CROSS du CCE	Club & poney	Epreuves Elite ou indice 1 <b>Obligatoire</b> : Poste d'Assistance Cavalier + médecin Autres épreuves : Souhaitable Poste d'Assistance Cavalier ou médecin + secouristes
	Amateur	Epreuves Elite ou indice 1 <b>Obligatoire</b> : Poste d'Assistance Cavalier + médecin Autres épreuves : Souhaitable Poste d'Assistance Cavalier ou médecin + secouristes
	Pro	<b>Obligatoire</b> : Poste d'Assistance Cavalier + médecin

LORRAINE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION  
COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION

Comité Régional d'Équitation de Lorraine

Maison Régionale des Sports - 13, rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE

Tél : 03.83.18.87.52 - Fax : 03.83.18.87.53 - Siret : 437 618 549 000 12 - Ape : 9329 Z

Association régie par la Loi de 1901 enregistrée à la Préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° 14205